

La dyskinésie tardive induite par les neuroleptiques

La dyskinésie tardive est un effet indésirable, d'apparition tardive, des neuroleptiques ou antipsychotiques. D'apparition tardive, veut dire qu'elle apparaît après quelques semaines ou quelques mois d'utilisation des neuroleptiques. Elle se caractérise par des **mouvements involontaires, habituellement de la langue, du bas du visage et des mâchoires, et des extrémités** (mais parfois également des muscles pharyngés, du diaphragme ou du tronc) (American Psychiatric Association [APA], 2016).

Le mot **dyskinésie** signifie « **mouvements anormaux** ». Il existe plusieurs types de syndromes tardifs, mais dyskinésie tardive est le terme habituellement utilisé pour désigner les mouvements stéréotypiques, répétitifs et anormaux de la bouche, des lèvres et de la langue, dans un motif qui ressemble à une mastication, une succion ou un arrondissement des lèvres. Le clinicien peut également observer une atteinte des membres distaux dans un motif répétitif, comme si le patient jouait du piano avec les doigts et les orteils. Les patients peuvent également présenter des dyskinésies respiratoires, alternant entre des périodes d'hyperventilation et d'hypoventilation. La dyskinésie tardive peut être supprimée sur demande; elle s'arrête lorsque le patient parle ou porte des aliments à sa bouche. Souvent, les patients ne se rendent pas compte des mouvements. Lorsqu'on leur demande d'arrêter de bouger la langue dans la bouche, celle-ci se met à bouger latéralement, et une macroglossie [c'est-à-dire une augmentation anormale du volume de la langue] peut se manifester (Pringsheim & al., 2012).

Une dyskinésie peut émerger lors d'une diminution de dose ou au cours du sevrage des neuroleptiques. Elle peut se dissiper au bout de quelques semaines (4-8 semaines selon l'APA, 2016) après la diminution de dose ou après le sevrage ou elle peut persister dans le temps et dans ce cas, on parle de dyskinésie tardive.

Selon Breggin (2013), la dyskinésie tardive est un trouble des mouvements causé par les neuroleptiques (antipsychotiques) qui peut détériorer n'importe quelle fonction musculaire étant sous le contrôle volontaire complet ou partiel : comme les muscles faciaux, les yeux, la langue, le cou, le dos, l'abdomen, les extrémités, le diaphragme, les muscles respiratoires, les réflexes de déglutition et le contrôle des cordes vocales et de la voix.

La dyskinésie tardive est un effet secondaire grave et fréquent des neuroleptiques et, comme le soulignent les membres de la cellule du médicament des Hôpitaux Universitaires de Genève (2015), **tous les antipsychotiques peuvent potentiellement provoquer des dyskinésies tardives**. Selon les HUG (2015), le risque augmente avec l'affinité du médicament pour les récepteurs [dopaminergiques] D2, la dose cumulée et la durée du traitement.

Finalement, Breggin et Cohen (2007) ont estimé que 25 à 35% des personnes prenant des neuroleptiques développeront une dyskinésie tardive dans les 5 ans qui suivent le début du traitement.